

Cliquez ici pour le voir en ligne



Infolettre de votre conseil municipal - juin 2024

Il est possible de vous [abonner](#) aux différents envois de la part de la Ville : infolettres du Conseil, Infra Secteur Est, activités de loisirs et culture, procès-verbaux des séances, avis publics et ordres du jour. Tenez-vous au courant de ce qui vous intéresse, [abonnez-vous](#) !

L'infolettre de votre conseil municipal est la voix du Conseil vers les citoyens.

Faits saillants de la séance du 19 juin 2024

Administration

Dépenses mensuelles

Les dépenses mensuelles totalisent 315 470 \$. Les montants principaux sont :

- 38 844 \$ à la MRC du Roussillon pour la quote-part de mai et des dépenses diverses
- 41 229 \$ à Tetra Tech pour l'avancement des plans et devis du projet Infra Secteur Est
- 38 652 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la quote-part de la première moitié de l'année 2024
- 26 067 \$ à Brault Maxtech Inc. pour l'entretien et le démarrage printanier de certains équipements à l'usine d'épuration

Le coût moyen par habitant ([voir la présentation](#)) pour le pour le financement de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est supérieure à celle de toutes les autres villes membres de la CMM malgré le déficit en service que nous avons. Le Conseil demande à l'ARTM et à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, par résolution, entre autres, d'adopter un cadre financier équitable et demande à la CMM de révoquer sa décision de hausser la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 150 \$.

Le Conseil indique, par résolution, que l'approbation des élus municipaux de la Couronne-Sud du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) révisé de la CMM sera conditionnelle à la cohérence entre la densification du territoire demandée, le développement du transport collectif et un cadre financier équitable et pérenne.

Le rapport annuel sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 est déposé.

Un plan de sécurité civile est déposé.

La Ville prend avantage d'un service offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurances de dommages et le service d'un gestionnaire de risques pour la période 2024-2029.

Le Conseil répond favorablement à la démarche de financement de la Fondation Gisèle Faubert dans le cadre de sa campagne majeure de financement de 6 500 000 \$. [La Fondation Gisèle Faubert](#) s'est donnée comme mission de construire et d'exploiter une maison de soins palliatifs en 2025

pour desservir les résidents des 65 municipalités de la Montérégie.

Le règlement 2024-542 de taxation complémentaire décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les modalités de paiement pour le financement de l'agrandissement des étangs d'épuration est adopté. Ceci concerne les nouveaux développements immobiliers, principalement les promoteurs liés à l'entente pour défrayer les coûts d'agrandissement des étangs d'épuration. Le règlement est disponible à l'hôtel de ville.

Le Conseil désire revoir le format, le contenu et la fréquence de publication de La Vague pour s'ajuster à la volonté des citoyens d'être informés. Faites-nous connaître vos suggestions à info@lery.ca.

Dans ce sens, pour donner plus de flexibilité dans la publication des avis publics exigée par la loi, un avis de motion et un projet de règlement 2024-544 déterminant les modalités de publication des avis publics sont déposés. Ce règlement prévoit la publication des avis publics sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site web, sans pour autant empêcher leur publication dans La Vague.

Urbanisme

À la suite des recommandations du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est acceptée sous réserve de certaines conditions et une autre est acceptée sans condition.

Le CCU est à la recherche d'un nouveau membre citoyen. Tous les léryverains sont invités à poser leur candidature à info@lery.ca

Ressources humaines

Nous tenons à remercier Mme Sophie Zimmermann qui nous quitte après un séjour chez nous à titre d'agente des communications et de la vie culturelle. Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour la suite de sa carrière.

À la suite de la recommandation du responsable du Service de sécurité, M. Éric Steingue, le Conseil approuve la fin de la période de probation et la fin d'emploi de M. Taylor Boutin, pompier.

Travaux publics

Une nouvelle enseigne est installée à l'entrée de l'édifice municipal Maria-Goretti.

Loisirs

Du nouveau cet été pour donner accès à tous les Léryverains à notre magnifique lac Saint-Louis

1. Deux installations pour permettre la mise à l'eau d'embarcations non motorisées sont disponibles : une au quai municipal et une au quai saisonnier sur la rue [Du Manoir dans la Presqu'île Asselin](#). Nous remercions chaleureusement notre équipe du Service des travaux publics pour leur excellent travail permettant un accès à l'eau sécuritaire pour tous !

2. Location gratuite de kayaks et de planches à pagaie Depuis le samedi 22 juin, durant toutes les fins de semaine de l'été et incluant les jours fériés des 24 juin, 1er juillet et 2 septembre, de 10 h à 17 h les citoyens de Ville de Léry ont maintenant à

de leur part, les citoyens de Ville de Léry ont maintenant à leur disposition les équipements suivants : 6 planches à pagaie, 2 kayaks doubles, 6 kayaks simples 10 pieds, 2 kayaks 12 pieds et 2 kayaks de pêche 12 pieds. Selon la demande, l'équipement pourra être augmenté. De plus, une mise à l'eau stable pour kayak est installée pour permettre aux novices de s'initier à ce sport sans craindre de chavirer à l'embarquement. En effet, grâce à un jeu de roulettes sur rampes, les kayaks, après que les kayakistes y soient bien installés, glissent tout doucement dans l'eau ! Réservations possibles.

Piscine familiale

pas de faire les aménagements nécessaires pour rendre votre piscine familiale sécuritaire et conforme aux règlements provinciaux. [Les inspections sont en cours.](#)

Soirée-concert gratuite

La première soirée-concert au quai municipal aura lieu le vendredi 12 juillet, de 18 h 30 à 20 h avec le groupe Les Requins qui reprend les grands succès des années 50 et 60. Ce concert est gratuit. Nous vous attendons en grand nombre... et n'oubliez pas vos chaises ! [Tous les détails sur le site web.](#)

Politique de remboursement des activités sportives et de loisirs

Les montants remboursés aux citoyens pour les activités sportives et de loisirs qui ne sont pas disponibles à Ville de Léry sont bonifiés :

- Citoyens de 18 ans et plus : remboursement aux citoyens qui en font la demande d'un montant d'au plus 75 \$ pour les frais d'inscription à une bibliothèque
- Citoyens de moins de 18 ans : remboursement aux parents qui en font la demande d'un montant d'au plus 250 \$ par année par enfant

Les demandes doivent être faites au plus tard 12 mois suivants les déboursés. Consultez la nouvelle politique pour connaître les détails de son application.

MADA

Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5 donne les dernières nouvelles dans le dossier MADA.

Club de marche

Notre groupe de marcheurs part tous les lundis matin à 9 h 30, de l'hôtel de ville. Tous sont les bienvenus quelles que soient la distance que vous souhaitez parcourir ou votre vitesse de marche.

Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) Nous sommes heureux d'annoncer que Ville de Léry sera l'hôte du [programme PIED](#) l'automne prochain. Ce programme gouvernemental gratuit en prévention des chutes s'adresse aux aînés autonomes de 65 ans et plus vivant à domicile. La session dure 12 semaines à raison de 2 rencontres par semaine (de 1 h et de 1 h 30). Les séances auront lieu à l'hôtel de ville, les mardis et jeudis à 13 h, du 10 septembre au 28 novembre. Les places sont limitées. Faites-nous connaître votre intérêt au [450-692-6861](tel:450-692-6861), poste 290 ou à mada@lery.ca

Popote roulante

La popote roulante est toujours disponible à Ville de Léry. Un numéro unique pour les demandes de repas et les offres de bénévolat pour leur livraison. Ce service est offert aux personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente (par exemple à la suite d'une chirurgie, en raison d'incapacités physiques ou de troubles cognitifs) ou encore d'incapacité de se faire à manger (démotivation, problème d'habilités). N'hésitez pas à en profiter !

Popote roulante : [514 231-0379](tel:514-231-0379).

Accès au lac Saint-Louis Les accès à notre lac ont été aménagés en respect à la clientèle MADA. Tout le monde

aménagement en pensant à la clientèle MADA. Tout le monde peut maintenant en profiter en toute sécurité !

Objectif de MADA : Garder nos aînés actifs, en santé et dans notre communauté le plus longtemps possible.

Une communauté qui aide ses aînés aide tout le monde.

Informations aux citoyens

M. Réjean Labrie, conseiller du district 2, souligne le bon travail fait par les employés du Service des travaux publics pour les travaux d'aménagement paysager à l'hôtel de ville.

M. Éric Pinard, conseiller du district 3 annonce son départ du Conseil à la suite de la vente de sa propriété et conséquemment de son déménagement imminent à Sherbrooke.

M. Léon Leclerc, conseiller du district 6 annonce sa démission au poste de conseiller.

M. le maire Kevin Boyle remercie MM. Pinard et Leclerc pour leur engagement et leur dévouement au cours de leurs mandats et souhaite à M. Pinard de bien profiter de sa retraite de la vie active à Sherbrooke.

M. le maire Kevin Boyle souhaite également un prompt rétablissement à M. Gérald Ranger, conseiller du district 1.

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens sur les points suivants :

Taxe sur l'immatriculation de la CMM

M. le maire fait [une présentation](#) sur le coût assumé par les Léryverains pour le financement de l'ARTM. Il mentionne que le conseil de Ville de Léry a adopté une résolution dénonçant la hausse des coûts de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade de la CMM. Dans cette résolution, la Ville demande au conseil d'administration de la CMM de révoquer sa décision **concernant la hausse de la taxe sur l'immatriculation à 150 \$ à compter du 1er janvier 2025**. Les 40 municipalités de la Couronne-Sud de Montréal ont voté contre cette hausse de taxe. Le gouvernement est entrain de compléter un audit des coûts du transport collectif qui sera prêt en septembre 2024. Nous attendons avec impatience ce rapport. **Les citoyens de Ville de Léry n'ont pas à payer pour des services auxquels ils n'ont pas accès**. La [présentation](#) a de l'impact de la taxe sur l'immatriculation de la CCM sur les résidents de Ville de Léry est disponible sur le site web.

Protection à perpétuité de six terrains dans le corridor vert Châteauguay-Léry

Ville de Léry est fière du travail accompli avec Héritage Saint-Bernard et Nature-Action Québec qui résulte en un don significatif pour protéger des milieux naturels de plusieurs dizaines d'hectares. En préservant à perpétuité ces lots qui nous appartiennent déjà, nous démontrons clairement notre volonté de protéger le joyau de biodiversité qu'est le corridor vert Châteauguay-Léry, un espace pour tous nos concitoyens. Par ce geste, nous emboîtons le pas de ce mouvement écologiste québécois qui incite les municipalités à léguer leurs milieux naturels afin d'en assurer la sauvegarde à long terme. Nous invitons nos partenaires régionaux à faire de même afin de maximiser la conservation du territoire.

Système d'alerte

Ville de Léry s'est dotée d'un service automate d'appel. Ce service permet d'envoyer des alertes sur des téléphones cellulaires, par courriel et par texto, lors d'évènements exceptionnels au niveau de la ville tels que des avis d'ébullition d'eau, des risques d'inondation, etc. Vous êtes maintenant invités à vous inscrire à ce service pour pouvoir en bénéficier. L'inscription est facile, [visitez le site web](#).

CORRESPONDANCE

Tour de télécommunication Rogers

Une pétition de 462 noms de résidents de Ville de Léry, Châteauguay, Beauharnois, Ste-Martine, Mercier et d'ailleurs au Québec a été reçu demandant de relocaliser la tour de télécommunication prévue au bout de la rue du Parc-Tisseur. Le Conseil en prend note et assure qu'aucun bail ne sera signé avant que les démarches faites par le propriétaire de la tour n'aboutissent à une démonstration sans ambiguïté de l'acceptation sociale de la localisation retenue.

EXO - abribus

En réponse aux nombreux suivis faits au sujet de l'abribus sur le boulevard de Léry, EXO nous répond « *Il n'y a pas d'abribus sauf la base de béton et aucun enjeu de sécurité. Nous allons analyser la possibilité d'en installer un nouveau à l'automne 2024* ».

Renouvellement de l'entente relative à la fourniture d'eau potable entre Ville de Léry et Châteauguay

La ville de Châteauguay

- prend acte des correspondances entre les deux villes en mars et avril°;
- entend préparer une entente de renouvellement suivant la réception du rapport final d'analyse de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)°;
- est favorable à ce que le MAMH joue un rôle de modérateur entre les deux parties à la suite du dépôt du projet d'entente.



Vidéo de la séance ordinaire du 19 juin 2024

[Visionner](#)



Les samedis du maire

Les Samedis du maire reprendront en septembre prochain. D'ici là, M. le maire Boyle souhaite à tous de bien profiter de la belle saison dans le cadre enchanteur de notre belle ville !

Prochaine séance du Conseil

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 10 juillet 2024.

À la fin de chaque séance, une période de questions est réservée aux citoyens. Ces derniers sont invités à les transmettre au plus tard le mercredi de chaque séance, à 11 h 30 via info@lery.ca et à mettre en copie, si désiré, leur conseiller municipal. Les élus y répondront lors de l'assemblée et l'information vous sera communiquée par la suite. Nous vous invitons à soumettre à l'avance les questions pour lesquelles vous aimeriez avoir une réponse complète à la séance du Conseil.

Pour toute information, les citoyens sont invités à communiquer avec Ville de Léry par téléphone au [450 692-6881](tel:450-692-6881) poste 2980 ou par courriel à info@lery.ca.

[Travaux publics](#) | [Urbanisme](#)
[Taxation](#) | [Sécurité publique](#) | [Loisirs](#)
[Avis publics](#) | [Phase II](#)



Si vous ne souhaitez plus recevoir l'infolettre de Ville de Léry,
désabonnez-vous en cliquant ici

Built with  AcyMailing

